

Date de dépôt: 4 mars 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition concernant le dépistage visuel dans les écoles à Genève

Rapport de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été traitée sur deux séances, soit le 16 et le 30 mai 2001, sous la présidence de M^{me} Janine Hagmann.

Audition du D^r Franceschetti, pétitionnaire

Le D^r Franceschetti retrace l'historique du dépistage visuel à Genève depuis plus de 35 ans. Il présente le travail accompli et les réalisations de ses prédécesseurs. Il a été le témoin de la lente érosion de ce service et du désintérêt progressif de son travail. Finalement, à son départ en retraite, le poste de médecin consultant a été purement supprimé.

Le D^r Franceschetti explique qu'aujourd'hui ce travail a été confié à des techniciennes qui, parfois, font des confusions entre dépistage et diagnostic. Il insiste sur la responsabilité au niveau purement médical mais également à titre de service public. Ce dépistage a été reconnu par diverses études et comparaisons ; les deux tests retenus et pratiqués assurent un taux d'erreurs très faible. Le coût est évalué à 20 F par enfant.

Discussion de la commission

Les commissaires demandent des précisions sur la forme du désintéret pour ce dépistage.

Le D^f Franceschetti voit deux raisons principales : d'abord, les restrictions budgétaires, ensuite un relatif désintéret pour les évolutions et nouvelles techniques en la matière. Il ne comprend pas ces attitudes car ce dépistage peut éviter de nombreux problèmes scolaires.

Certains commissaires demandent à recevoir des informations complémentaires sur l'aspect pratique du dépistage.

La présidente s'inquiète de savoir si un bilan d'activités a été réalisé. Le D^f Franceschetti répond en précisant que des techniciennes assurent cette mission, soutenues par un jeune ophtalmologue, chargé de les conseiller. Il s'agit avant tout d'une approche de dépistage et non de traitement.

Le D^f Franceschetti apporte des compléments d'informations sur le mode de dépistage combiné « tests oreilles-yeux ». Il insiste sur les effets bénéfiques du dépistage dans le déroulement de la vie scolaire.

Le D^f Franceschetti prend congé de l'assemblée qui le remercie de son intervention.

Les commissaires s'inquiètent d'éventuelles rivalités d'ordre personnel, concernant cette pétition.

Certains commissaires souhaiteraient un éventuel rapprochement avec une institution médicale universitaire.

Ce point soulève des prises de positions contradictoires chez les commissaires. Le débat se situe sur les approches de prévention et leur rattachement aux différents services compétents en la matière à Genève.

La proposition d'auditionner le D^f Bouvier, chef du service de santé de la jeunesse (SSJ), département de l'instruction publique (DIP), est mise aux voix.

Pour : unanimité (3 S, 2 L, 1 PDC, 2 AdG, 1 R)

Contre : –

Abstention : –

Audition du D^f Bouvier

Le D^f Bouvier relève que la pétition soulève des questions importantes mais qu'elle est aussi à l'origine d'une situation conflictuelle, à son sens aujourd'hui réglée.

Il rend hommage au D^r Franceschetti qui, de longues années durant, a assuré un travail de qualité et contribué au développement de cette spécialité qu'est le dépistage visuel.

Pendant six mois, le D^r Franceschetti a été dans l'obligation de s'absenter ; cette absence a été difficile à gérer.

Après son départ en retraite inattendu, quelques problèmes ont été enregistrés comme celui de réorienter certains élèves prétendument dépistés vers d'autres filières (ex. les daltoniens). Aussi, le SSJ a réorganisé son travail en instaurant une collaboration accrue avec la clinique d'ophtalmologie.

Au retour du D^r Franceschetti, le service l'a informé de la nouvelle réorientation de son travail et de l'impossibilité à poursuivre une collaboration sous la forme antérieure. Un nouveau médecin responsable a été nommé, le D^r Franceschetti gardant un rôle de caution scientifique.

Le D^r Bouvier se félicite de la collaboration avec la clinique ophtalmologique. Il rassure sur la poursuite du dépistage dans le scolaire et pour certains apprentissages. Il informe que son service ne peut répondre à la totalité des cas, l'équipe restant réduite, mais précise que seule, dans le secteur petite enfance, l'action de prévention a été diminuée considérant le besoin en personnel plus conséquent vu l'âge des enfants. Néanmoins, il insiste sur la justification que son service fasse partie intégrante du DIP et soit vérifié en permanence. Il décrit les spécificités des deux mandats du SSJ et celui du service médico-pédagogique. Il précise que des passerelles, entre les deux services, sont parfois établies si les besoins l'exigent. La présidente procède à la lecture des diverses invites exprimées par le pétitionnaire et demande au D^r Bouvier de se positionner sur celles-ci.

Invite 1

... Exprime son soutien à la politique de dépistage visuel ainsi que son intérêt pour la collaboration avec les médecins de la ville...

Le D^r Bouvier approuve ce souhait.

Invite 2

... Rétablisse le poste de consultant pour la section vue tel qu'il existait antérieurement car il est le seul garant du sérieux du dépistage...

Plus d'objet car le poste a été repourvu.

Invite 3

... *Que le médecin ophtalmologue consultant fasse partie de la direction médicale du SSJ...*

Problème purement administratif

Invite 4

... *Que le service de dépistage soit rattaché à la clinique ophtalmologique où je suis également consultant...*

Le D^r Bouvier pense que les liens de coordinations existants sont suffisamment solides.

Le D^r Bouvier apporte des compléments d'informations sur la formation continue des techniciens en ophtalmologie. De plus, il expose brièvement l'évolution de son service et la nécessité de rétablir les ressources de 1990. Il relate la nette augmentation des situations complexes des enfants et de leur famille et du problème de maltraitance. Il pense qu'il est du devoir des services concernés de répondre, même si certaines situations relèvent de plusieurs compétences, médicales, éducatives et sociales. Le D^r Bouvier prend congé de la commission.

Discussion

Les commissaires se déclarent très satisfaits d'avoir entendu le D^r Bouvier sur la pétition et la réalité de son service, dans son ensemble.

La présidente met aux voix les suites à donner à cette pétition (P 1322).

Vote**A. Renvoi devant le Conseil d'Etat**

Pour : —
Contre : —
Abstention : —

B. Dépôt

Pour : 1 S, 1 R, 1 PDC, 3 L
Contre : —
Abstention : —

C : Classement

Pour : 1 S, 1 Ve
Contre : –
Abstention : –

Suite à ce rapport, la commission vous propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1322)

concernant le dépistage visuel dans les écoles à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le dépistage visuel, dans les écoles à Genève, existe depuis plus de 35 ans; il a été introduit à la suite d'une proposition que j'avais faite en tant qu'étudiant en médecine, dans le cadre de mes fonctions au sein de la IFMSA (Fédération internationale des étudiants en médecine). Il a été dirigé d'abord par le D^f Colette Balavoine, puis par le D^f Vera Bischler, toutes deux élèves du professeur A. Franceschetti, et ensuite par moi-même à partir de 1987.

Premier en date à avoir été créé en Suisse et se situant dans la ligne actuelle de la pensée scientifique qui privilégie la prévention, bien moins coûteuse, au traitement tardif qui entraîne des frais considérables pour la communauté, le service de dépistage visuel genevois jouit de la considération internationale.

En effet, de nombreuses publications par moi-même et par des collaborateurs ont fait que son travail est connu mondialement. Et dans un récent symposium à Lausanne il a été proposé d'établir une collaboration entre les ophtalmologues responsables des services frères dans les différents cantons romands.

Le dépistage visuel, exécuté par des techniciennes, vise les enfants des écoles enfantines et ceux de 4^e primaire. Le rôle du médecin consultant est de s'occuper du contrôle des techniciennes, de leur formation permanente, d'effectuer le contrôle de la vision des couleurs chez les enfants et les apprentis, notamment les apprentis électriciens, et de maintenir des relations avec les médecins de la ville qui vont suivre les jeunes dépistés.

Malheureusement, à fin 1999, le poste de médecin consultant a été supprimé par le directeur du service de santé de la jeunesse (SSJ), le D^f Bouvier, ce qui fait que les techniciennes opèrent désormais sans supervision, que leur formation continue n'est plus assurée et qu'il n'y a plus de collaboration possible avec les autres cantons romands.

L'absence d'un médecin responsable compétent a déjà été à la source d'un problème, car le D^f Bouvier a confondu dépistage et diagnostic de la vision des couleurs (on dépiste d'abord par le test dit de Ishihara (multiples points colorés) pour passer ensuite au diagnostic à l'aide d'un appareil (anomaloscope), le test approprié qui confirme ou infirme les premières

indications du dépistage. De nombreuses enfants ont ainsi reçu une lettre du Service de santé de la jeunesse leur indiquant qu'ils avaient un problème de vision des couleurs et que certaines professions leur étaient de ce fait interdites, alors que certains d'entre eux n'étaient aucunement daltoniens, ce qui a provoqué des drames dans certaines familles.

J'ai naturellement rendu le D^r Bouvier attentif à ce problème, mais le D^r Bouvier n'a pas souhaité que je reprenne mon poste de consultant dans le service et rétablisse la situation, ni M^{me} Martine Brunswig-Graf, chef du Département de l'instruction publique, à qui je me suis adressé ensuite.

Je comprends bien que l'Etat désire faire des coupes budgétaires, mais il faut d'une part mettre dans la balance le faible coût du poste de consultant – à peine quelques heures facturées par semaine – et les frais considérables que l'absence d'un dépistage visuel efficace va forcément infliger à la communauté par des traitements tardifs et bien plus coûteux (voir les études suédoises en la matière), sans compter tous les désagréments et déceptions pour les individus et les familles impliquées. Cela va à l'encontre de la philosophie moderne de la médecine.

Mon sentiment est que le Service de santé de la jeunesse désire tout simplement supprimer cette activité à moyen terme.

Je souhaite donc que le Grand Conseil

1. exprime son soutien à la politique du dépistage visuel ainsi que son intérêt pour la collaboration avec les médecins de la ville ;
2. rétablisse le poste de consultant pour la section vue tel qu'il existait antérieurement, car il est le seul garant du sérieux du dépistage; et accessoirement
- 3a) que le médecin ophtalmologue consultant fasse partie de la direction médicale du service de santé de la jeunesse ou alors
- 3b) que le service de dépistage visuel soit rattaché à la clinique d'ophtalmologie, où je suis également consultant.

N. B. : 1 signature
D^r A. Franceschetti
1, avenue J.-D.-Maillard
1217 Meyrin